



FORMATION PORT DU HARNAIS EN SÉCURITÉ

4PH

Connaître la réglementation applicable Evaluer les risques et choisir les moyens de protection adaptés au travail à réaliser Conforme à la Recommandation Nationale de la CNAMTS R431

Objectifs

Connaître la réglementation applicable Evaluer les risques et choisir les moyens de protection adaptés au travail à réaliser.

Public Visé

Toute personne exécutant même occasionnellement des travaux en hauteur dont l'aptitude médicale a été vérifiée par la médecine du travail.



Durée : nous contacter

Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

Théorie

- Accidents et prévention des travaux en hauteur
- Contexte réglementaire (Article 4323-106 du Code du Travail)
- Les obligations des différents intervenants (employeur, salarié, fabricants...)
- Présentation des moyens de protection existants et des modes d'utilisation
- Caractéristiques des moyens de protection collectives et individuelles – priorité à donner aux protections collectives
- Les différents harnais / Systèmes stop chute / Lignes de vie / Gardes corps ...
- Analyse des risques au poste de travail
- Choix du dispositif de protection pour le travail en hauteur le mieux adapté
- Contrôles périodiques obligatoires

Pratique

- Choix des EPI et vérification de l'état du matériel avant utilisation
- Mise en situation avec le matériel du site : accès toiture, utilisation de points d'ancrage, longes et lignes de vie (déplacements verticaux et horizontaux)
- Stockage et entretien du matériel

Objectifs pédagogiques

- Etre capable de travailler en hauteur en sécurité
- Choisir les moyens de protection adaptés et s'équiper efficacement

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques
- Chaque participant devra venir en formation équipé de ses EPI (chaussures, casques, harnais, longe, mousqueton, système stop chute...)
- Mise en œuvre des harnais dans le contexte professionnel des participants

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine et expérimenté

Version : 4PH-20251215

● ASFO Grand Sud

Siret : 834 204 273 00017
N° déclaration activité : 76310897031

● ASFO Grand Sud GP

Siret : 508 047 529 00039
N° déclaration activité : 73810082681

● CEFIRC

Siret : 433 785 946 00032
N° déclaration activité : 72640201664

● ASFO Grand Sud Pays Catalan

Siret : 939 696 886 00018
N° déclaration activité : 76660309966



Méthodes et modalités d'évaluation

Test QCM individuel.

Le stagiaire devra obtenir un minimum de 7/10 pour valider sa formation.

Une attestation de fin de formation lui sera remise en fin de stage.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

Effectif

De 1 à 12 Personnes